AU PUBLIC.

DEFENSES de Mr. de Saint-Ours, adreſſées au Comité oppoſé à la Chambre d'Aſſemblée, tenue chez les R. R. P. P. Recolets, le 30 Novembre 1784.

JE ne croyois pas, Meſſieurs, lorſque vous me fites l'honneur de m'élire un des Membres du Comité qui devoit traiter de l'intérêt commun, être ſeul obligé de vous rendre un compte exact de mes opérations; je m'y vois aujourd'hui forcé par les fauſſes interprétations que quelques perſonnes ont donné à mon ſilence même. Si j'avois bien conçu, Meſſieurs, la peſanteur du fardeau que vous m'impoſiez, je ne l'aurois certainement pas accepté. J'ai cependant fait tous mes efforts pour répondre à la confiance que vous aviez mis en moi. Si je n'ai pas remplis vos vues n'en accuſez pas, je vous prie, les intentions de mon cœur.

Vous allez juger, d'après l'expoſition que je vais vous faire de ma conduite, avant &, après ma nomination.

Je ſuis un des premiers qui ait demandé à M. M. de Rouville & de Longueil, la Convocation d'une Aſſemblée du Peuple, pour nous oppoſer aux progrès que faiſoit le Comité nommé dans le Couvent des R. R. P. P. Recolets, le 30 Novembre 1784. Je m'étois perſuadé que les Meſſieurs qui le compoſent, ſous les apparences de vouloir contribuer au bonheur public, cherchoient plutôt leurs intérêts perſonnels. Pluſieurs, de mon ſentiment, ſe crurent encore bien plus autoriſé à le croire, à l'époque de l'excluſion de Mr. de Bonne. Cette action, de la part de ces Meſſieurs, augmenta la diſcorde, & fit naître les différents partis qui partagent aujourd'hui les opinions du Public. Enfin Meſſieurs, Mr. Deſchambault & moi fimes une derniere tentative, (toujours pour le même objet) auprès de Mr. de Longueil, qui ſe rendit à notre propoſition; & la convocation du Peuple eut effectivement lieu le 16 Décembre. C'eſt là, Meſſieurs, que j'eus l'honneur d'être élu conjointement avec huit autres Citoyens, pour travailler à l'avantage public.

Excuſez, Mrs. du Comité, ſi je répéte ici quelques-unes des petites altercations qui ſe ſont paſſées entre nous; remarquez cependant, s'il vous plait, que je ne rapporte que celles qui ſont abſolument néceſſaires à ma juſtification.

1785
(3)

(2)

Le 17 nous nous assemblames chez Mr. Picotté de Bellestre qui fut nommé PRESIDENT. L'avis de Mrs. Dechambault, Sanguinet, Meziere & moi, fut de nous en tenir aux demandes déjà envoyées à Sa Majesté, ajoutant seulement, au bas de notre Requête, les raisons qui nous faisoient croire, qu'une Chambre d'Assemblée n'étoit pas avantageuse pour le bonheur actuel de la Province.

Mr. Deschambault avoit fait un écrit à ce sujet qui fut approuvé des quatre Messieurs ci-dessus nommés, quelques uns de nos Messieurs furent d'opinion qu'il falloit protester contre les demandes du Comité opposé : Mr. St. George Dupré ouvrit alors son sentiment qui étoit, que nous ne pouvions point protester contre ce que ces Messieurs faisoient, puisque nous n'en étions pas suffisamment instruit ; mais que nous devions seulement déduire les raisons qui nous empêchoient de souscrire à leur projet ; & l'on se retira sans rien conclure.

Le 18, Mr. Meziere, fit les débats de la veille, fit écrire ce qui suit ;

P. Meziere, ayant prié pour avoir la liberté de faire une Motion avant de passer outre, aux raisons d'oppositions à proposer. Qu'il croiroit nécessaire pour opérer la réunion des esprits, & prouver que l'on n'agit, ni par passion, prévention, ni esprit de parti ; mais uniquement dans la vue au bien public, d'inviter les Messieurs qui sont chargés des représentations projettées de Quebec, de s'assembler avec eux pour prendre communication de leur procédé, & entendre & raisonner sur tous les objets qui concernent les intérêts communs.

Cette Motion fut signée de Mrs. Deschambault, Carighan & moi. Je dois passer sous silence les motifs des opposants. Dès ce moment je m'attachai si fortement à cette opinion, que je l'ai toujours soutenue comme étant l'unique moyen pour terminer heureusement notre ouvrage. Nous nous retirames encore sans avoir rien décidé.

Le 20, je produisis au Comité ce qui suit ;

Mr. de St. Ours, sur la Motion de Mr. P. Meziere, Ecuyer, offre de faire une démarche auprès de Mrs. du Comité opposé, pour la réconciliation des esprits, & pour traiter unanimement des intérêts de la Province.

N'y ayant point été autorisé, il a été forcé de céder à la pluralité des voix.

Ma Motion trouva donc les mêmes oppositions que celle de M. Meziere. Je dois vous instruire, Messieurs, que M. Sanguinet, Ecuyer s'étoit retiré du Comité le 17. Nous ne restions donc plus que huit : quatre déjà, comme vous l'avez vu ci-dessus, avoient approuvés la Motion de Mr. Meziere. Les trois opposants formoient aussi quatre voix, (le PRESIDENT en ayant deux) Nous priames Mr. St. George Dupré,

75325

qui juſqu'alors avoit gardé le ſilence ſur cet objet, de vouloir bien déterminer l'affaire; mais il refuſa de le faire: là deſſus Mr. Carignan fit quelques reſtrictions à l'approbation qu'il avoit donné à la Motion de Mr. Meziere, ce qui nous fit ſuccomber.

Premier Objet de reproche. Nous étons, Mr. Deſchambault & moi, ſi convaincus des grands avantages que pourroit produire la réunion des deux Comités, que nous fimes des démarches individuelles pour connoître les diſpoſitions des Meſſieurs qui le compoſent. Je ne doute pas (par les réponſes qu'ils nous firent) du ſuccès dont elles auroient été ſuivies, ſi nous euſſions été autoriſés à les faire au nom du Nôtre.

Nous rendimes un compte exact de ces mêmes démarches individuelles, à nos Meſſieurs; cela ne fit point changer l'opinion des oppoſants à la Motion de M. Meziere & à la mienne. Alors, M. Meziere & moi voulumes nous retirer, on nous pria de reſter quelques moments pour entendre la lecture de l'ADRESSE AU ROI. Nous cédames à ces inſtances; on nous demanda *ſi nous la trouvions BONNE* (ceci étoit pour la forme; vous pouvez en juger par le peu de cas que l'on avoit fait de nos Motions), nous répondimes que *nous ne la trouvions pas MAUVAISE*. Alors on me fit l'honneur de vouloir m'employer pour la rédiger: je remerciai ces Meſſieurs. Quant à M. Meziere, dont la réſolution étoit ferme, il ſe retira, en répondant à un de nos Membres, qui lui demandoit s'il étoit encore des nôtres: Meſſieurs, je vous ſuis toujours attaché de cœur, mais je ne peux avoir une autre opinion que celle que je vous ai fait connoître par ma Motion.

Moi, Meſſieurs, je reſtai encore au Comité. Les Redacteurs nous dirent qu'ils nous donneroient communication de la *Requête*, le 23 Décembre, Jeudi matin, chez M. Picotté de Belleſtre; je m'y rendis à dix heures, & n'y trouvai qu'un de ces Meſſieurs, qui me dit qu'elle n'étoit pas encore copiée, que ſi je voulois l'avoir elle étoit chez lui. Le ſoir, du même jour, je me rendis chez Mme. Deſchambault, où le Peuple étoit aſſemblé. On y fit hautement la lecture de l'*Adreſſe au Roi*. Je ne peux vous peindre quelle fut ma ſurpriſe & celle de Monſieur Deſchambault, lorſque nous entendimes lire un Article dont il n'avoit jamais été queſtion dans notre Comité

Second Objet de Reproche. Je ne crains pas de vous dire, Meſſieurs, que toujours attaché à mon opinion, j'ai invité pluſieurs Citoyens, à demander dans cette derniere Aſſemblée, la réunion des deux Comités, qui me paroiſſoit de plus en plus avantageuſes; car en effet, qu'elle réuſſite pouvons-nous eſpérer auprès de Sa Majeſté, quand elle appercevra notre diviſion.

Trouvez-vous, Meſſieurs, que j'avois tort de déſirer ce ſyncrétiſme? N'auriez-vous pas été flattés d'apprendre que nous euſſions examinés, peſés & débatus tous les Articles demandés de part & d'autre; que

75325

par la force du raiſonnement on eût amené tous les eſprits à n'avoir qu'une ſeule & même idée ſur le bonheur commun : vous n'auriez plus eu à balancer ſur le parti que vous aviez à prendre.

A mon particulier, Meſſieurs, je vous déclare dans la ſincérité de mon cœur, que j'aurois fait ma félicité d'être un des inſtruments de votre réunion. J'aurois mis le plus grand prix à l'occaſion que vous me donniez de prouver à ma Patrie, l'attachement inviolable, & le profond reſpect avec leſquels j'ai l'honneur d'être ;

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur.

(Signé) CHARLES ST. CURS.....le Jeune.

N. B. Meſſieurs, n'ayant été informé que le 24, par un reproche, de la part d'un de nos anciens Mrs. Canadiens, de l'idée qu'il avoit de ma conduite, ainſi que quelqu'autre : Je n'ai pus vous offrir plutôt ma défenſe, jugeant que l'Imprimeur refuſeroit de travailler les Fêtes de Noel.